

COMPTE – RENDU COMITE SYNDICAL DU MARDI 11 OCTOBRE- 18 h – à TOUR(S)PLUS

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M. DATTEE, TRYSTRAM, Vice-Présidents

Mmes PLOQUIN (suppléante de M. Serge Babary)
MM. BABARY Loïc, BRUN, CHAPELOT , CHARRON , CARREAU, CLEMOT,
DOURTHE, HOULARD , HUREL, OFFRE , UHART , VALLEE

ABSENTS EXCUSES:

Mmes CHAILLEUX, LEMARIE, SCHALK-PETITOT, CORNUAULT
MM. AUGIS, BABARY Serge, MARAIS, MASSOT, RITOURET, VEAUVY.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Conseil départemental : M. BOIGARD

Trésor Public : M. BREGEGERE ;

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. FRAILLON ;

Smitom d'Amboise : Mme CORPS, M. CUBERO.

Secrétaire de séance : M. Charron.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 21 juin 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

POINT 1- DONNE ACTE

Le Comité Syndical prend acte des conventions signées par le Président avec les communes de villes de Bléré, Chambray-les-Tours, Loches, Nouzilly, Pernay, Reugny, St Ouen les Vignes, Truyes, le 5 septembre 2016 pour la mise à disposition de bornes Livr'Libre. Il prend acte d'une prolongation pour 6 mois de la convention sur les animations de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

POINT 2- ASSURANCE DU PERSONNEL

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte la délibération suivante :

Adhésion au contrat- groupe souscrit par le centre de gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Délibération :

M. le Président rappelle que le syndicat Touraine Propre, par délibération en date du 25 février 2016 a chargé le CDG37 d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le CDG a communiqué au syndicat Touraine Propre, les résultats de la consultation organisée dans le courant du 1^{er} semestre 2016,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion des collectivités territoriales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG d'Indre-et-Loire pour les années 2017-2020 aux conditions suivantes :

Compagnie retenue : CNP assurances

Courtier gestionnaire : SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : CDG37

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle (préavis de 4 mois).

Catégorie de personnel assuré, taux de cotisations retenus, garanties souscrites :

Agents titulaires – stagiaires affiliés à la CNRACL : 5.85 % (tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires – stagiaires affiliés à l'Ircantec et agents non titulaires de droit public : 1.15 %

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut
- Nouvelle bonification indiciaire
- IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfectures)

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du CDG 37 dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée.

Article 2 : le Comité syndical autorise le Président à prendre et signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le Président a délégation pour résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

POINT 3- SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le nouveau schéma de coopération intercommunale approuvé par la CDCI, à laquelle participe le Président de Touraine Propre, se traduit par le regroupement de plusieurs intercommunalités adhérentes du syndicat mixte.

Lors de la dernière réunion de la CDCI, JL Galliot et A. Trystram ont interrogé les services préfectoraux sur le devenir de ce syndicat mixte. Une demande de rendez-vous a été formulée auprès du préfet (courrier transmis aux membres du Comité Syndical).

Selon une information récente, les nouvelles communautés de communes se substitueront obligatoirement aux obligations des adhérentes communautés de communes à Touraine Propre. L'élargissement aux nouveaux territoires se posera donc dans un second temps.

Plusieurs scénarii sont évoqués :

- Tour(s)plus et le Smitom d'Amboise ne connaissent pas de changement
- Fusion de la CCET et de la CCV, toutes deux adhérentes à Touraine Propre.
- Fusion de certaines communautés de communes avec des territoires non- adhérentes à Touraine propre : Lochois, Ridellois, ...

Certains syndicats membres vont devoir évoluer (exemple : SMIOM de Couesmes).

Cette situation évolutive ne remet pas en cause le fonctionnement de touraine propre et le financement du syndicat à court terme. La représentativité et l'élargissement du syndicat à tout le département se pose avec encore plus d'acuité.

MM. Durthe et Babary font part des changements à intervenir sur leurs territoires (délégations à définir, adhésion des communautés de communes...).

M. le Président propose que les Vice-Présidents l'accompagnent à la rencontre demandée au Préfet.

POINT 4- PROJET DE METROPOLE

Suite à une proposition préfectorale, la communauté d'agglomération s'est portée candidate au statut de métropole. Ce statut placerait l'agglomération au rang des plus grandes villes françaises et interlocutrice privilégiée de l'Etat et de la Région.

Cette démarche fait consensus politique et a été validée par une très large majorité des conseils municipaux. Elle a reçu le soutien du Conseil départemental (unanimité) et des partenaires socio-économiques.

L'agglomération tourangelle présente des atouts indéniables pour prétendre à ce statut (CHRU, aéroport, pôle de recherche, université, TGV ...).

Les élus se sont mobilisés, toutes tendances confondues, pour convaincre le gouvernement du bienfondé d'une telle décision (rencontre avec le ministre JM Baylet, le Président de la République, un conseiller technique du Premier Ministre).

Pour soutenir cette démarche, le Président de Touraine Propre a adressé un courrier au Président de Tour(s)plus soulignant l'engagement du syndicat mixte dans cette démarche métropolitaine.

II / ETUDES

POINT 5- MUTUALISATION DES DECHETTERIES

M. Fraillon présente à l'aide d'un diaporama, la synthèse des questionnaires adressés aux adhérents concernant une éventuelle mutualisation des déchetteries. Ce document actualise l'étude réalisée par le cabinet Naldéo en 2012.

A l'issue de cette présentation, il est décidé de préciser certaines données :

- si les coûts de revient semblent se rapprocher par rapport à 2012, il s'avère nécessaire d'évaluer les différences et de les justifier.
- nécessité d'analyser les territoires qui de façon bilatérale pourraient rechercher rapidement des partenariats (exemple : St Etienne de Chigny – Smictom du Chinonais).
-

POINT 6- CENTRE DE TRI

M. le Président rappelle qu'une réunion regroupant tous les partenaires intéressés vient de se tenir avant le Comité syndical de Touraine Propre.

La présentation, qui fera l'objet d'un compte-rendu, a porté sur :

- les études complémentaires réalisées par Tour(s)plus (cabinet Merlin).
- les aspects juridiques d'une coopération départementale voire interdépartementale (Maître Saudray).

Un consensus semble se dessiner pour compléter rapidement les réflexions :

- montage juridique
- mutualisation des coûts de transport
- clé de répartition pour les investissements
- recherche d'un site

III / REDUCTION A LA SOURCE

POINT 7- APPEL A PROJETS 2016-2017

I.Aroche et D. Fraillon présentent les réponses reçues à l'appel à projets 2016-2017 visant à aider et accompagner des initiatives de réduction à la source.

Ils commentent à l'aide d'un diaporama les observations d'un groupe de travail ayant analysé les dossiers (groupe constitué de MM. Dattée et Trystram, Vice-Présidents, Mmes Lemarié, Ploquin, M. Clémot).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical retient les lauréats suivants :

- ville de Saint –Cyr-Sur-Loire : subvention de 2 000 € afin d'aider au financement d'une table de tri avec pesée intégrée.
Cette subvention est néanmoins soumise à la production d'un bilan sur les effets positifs ou négatifs de cet équipement. Ce rapport permettra ensuite aux communes membres des collectivités adhérentes de Touraine Propre de décider d'acquiescer cet outil novateur.
- CC du Vouvrillon : subvention de 500 € afin d'aider au financement de panneaux d'information sur le gaspillage alimentaire et d'actions intergénérationnelles sur ce même thème. Cette subvention est néanmoins soumise à la présentation des panneaux d'information en Commission Touraine Propre et à l'autorisation de duplication aussi bien pour le syndicat que pour les collectivités adhérentes.
- ACTIVE : subvention de 2 000 €. Création d'une salle de tri des livres. Action d'insertion au travers du livre pour le personnel et le public. subvention relative à l'informatique et à l'agencement de la salle. (financement 2017).

A la suite des observations de certains délégués, il n'est pas donné suite au projet de l'APEA proposé par la Commission, considérant qu'une action de réduction à la source dans un ancien territoire d'outre-mer ne peut se piloter « à distance » depuis la métropole.

Par ailleurs, il est proposé d'enlever le dossier de la SEPANT relatif aux animations sur le gaspillage alimentaire et le compostage en milieu scolaire, de l'appel à projets. Il sera inclus dans les prestations de services (financement 2017).

Crédits Appel à projets :

la somme de 2 500 euros (ville de Saint-Cyr-Sur –Loire et CC Vouvrillon) sera créditée sur l'article 65738- O20-AG. Elle sera enlevée de l'article 658-20-AG.

Une somme de 2 000 euros sera inscrite à l'article 6574-O20-AG au budget 2017 pour financer la salle de tri d'Active. Par ailleurs, le comité Syndical confirme le transfert de l'investissement vers le fonctionnement de la somme de 43 000 € inscrite au BP 2016.

POINT 8- CARTOGRAPHIE LIVR 'LIBRE

D. Fraillon présente un outil informatique permettant de localiser les implantations des bornes Livr' Libre et de les cartographier au fur et à mesure des installations.

Par ailleurs des modifications sont apportées aux projets 2016 :

- Luynes : installation dans un square dans un lotissement proche de la Trésorerie et de l'hôpital, afin d'éviter le positionnement en périmètre classé ABF.
- Tours : projets initiaux : square Delpérier (risques importants de dégradations) et installation quartiers Velpeau et Montjoyeux
- Chédigny : à l'unanimité, décision d'implanter la 10^{ème} borne (2016) Touraine Propre sur cette commune car le territoire de la CC Loches Développement est peu pourvu en bornes de lecture.

POINT 9- MANIFESTATIONS 2017

Il est proposé que Damien Fraillon assure en 2017 des animations sur la réduction à la source par substitution à des associations mandatées. Il dispose des compétences requises compte-tenu de sa formation et de son activité à Tour(s)plus.

Ces prestations, assurées par un technicien de Touraine Propre, limiteraient les dépenses. Elles auraient lieu exclusivement le week-end et jours fériés, et seraient rémunérées en heures supplémentaires.

Le Comité syndical émet un avis favorable dès lors que Tour(s)plus (service DRH), employeur de D. Fraillon, donne son accord.

POINT 10- FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

L'agence locale de l'énergie (ALE37) souhaite engager des familles dans un « Défi Déchets » avec le soutien de Touraine Propre.

Ce projet vise à réduire l'empreinte écologique dans l'esprit du « Défi Energie », initié par l'ALE37 depuis quelques années.

M. le Président s'étonne que l'ALE37 puisse ainsi s'intéresser aux déchets qui ne relèvent pas directement de sa compétence.

Des précisions seront apportées lors d'un prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical confirme toutefois qu'il ne peut se permettre d'accompagner des projets hors de son périmètre géographique (exemple : Chinonais). Il n'est plus possible que des territoires utilisent Touraine propre sans y adhérer.

M. Vallée fait observer que ce type de démarche n'a d'intérêt que si les familles sont accompagnées, que des pesées ont lieu avant et après l'expérimentation.

M. le Président partage cet avis. Il est effectivement nécessaire d'effectuer un point zéro et d'analyser régulièrement les résultats (exemple : lombricompostage dans le cadre de la campagne de Tour(s)plus).

POINT 11- AFRICAMITIE

Depuis plusieurs années, un partenariat a été instauré avec l'association Africamitié qui récupère des lunettes et des téléphones portables pour des pays d'Afrique, en particulier le Bénin.

L'implantation de boîtes de collecte dans les mairies apparait plus efficace que les dépôts en déchetteries. Les adhérents sont invités à élargir ce réseau de collecte dans les mairies de leurs territoires respectifs. Les lunettes et portables pourront être remis aux techniciens de Touraine Propre qui centraliseront pour le compte d'Africamitié.

IV/ ACTUALITES DES ADHERENTS

POINT 12- TRI'TOUT

La CC Gâtine-Choisilles a inauguré un nouveau concept de déchetterie à St Antoine-du-Rocher qui peut générer des économies (transports notamment), tout en facilitant l'accès des usagers.

Bien adapté au milieu rural où le foncier pose moins de contraintes qu'en zone urbaine.

POINT 13- DECHETS VERTS

LA CCVI fait part d'un projet d'étude d'une plate-forme de valorisation des déchets verts (avec éventuel compostage des boues).

Les adhérents intéressés par cette étude et un éventuel partenariat peuvent prendre contact avec les élus et techniciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h40.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT

